

CGT-FSM

BULLETIN  
des  
FEMMES  
TRAVAILLEUSES

N° 3 - NOVEMBRE 1948.

---



MISE EN APPLICATION

DE LA RESOLUTION DU CONGRES

-o-o-o-

Après le CONGRES dont les travaux furent suivis par 357 déléguées, nous avons à faire appliquer les décisions de celui-ci et en particulier la Résolution présentée par la Commission des Femmes qui fut adoptée à l'unanimité par le Congrès.

Cette Résolution, c'est notre programme; comme toutes les résolutions, elle doit être analysée par l'ensemble des militants du mouvement syndical qui doivent la faire appliquer.

Chaque organisation syndicale a donc pour tâche de rassembler les travailleuses, de discuter avec elles pour connaître leurs besoins, établir, avec elles, leurs cahiers de revendications, les aider à faire aboutir ces dernières, organiser les travailleuses en les faisant adhérer à leur syndicat.

Les militants auront à intéresser les femmes, et le mouvement syndical tout entier, aux revendications présentées par les femmes.

Chaque Commission Féminine Fédérale et Départementale doit donc étudier, point par point, la résolution du Congrès et faire au Bureau de sa Fédération ou de l'U.D., des propositions pour la faire appliquer. Il sera tenu compte des événements créant une situation pouvant être plus favorable pour la défense de certaines revendications particulières d'actualité.

Ainsi la tâche immédiate fixée à la Conférence du 16 Octobre fut la préparation du Congrès International qui tiendra ses assises du 1er au 10 Décembre à BUDAPEST, pour la défense de la P A I X et de la D E M O C R A T I E.

Devant de nouvelles menaces de guerre que font peser sur le monde les impérialistes américains, gagner la P A I X préoccupe au 1er plan toutes les femmes.

Elles savent que seule une longue période de P A I X leur permet l'espoir d'un avenir heureux pour leur foyer, pour leurs enfants. Il suffit de faire comprendre aux femmes à quels intérêts obéissent les fauteurs de guerre, pour qu'elles s'unissent et s'opposent à la guerre.

.../

Les délégués au CONGRES se sont engagés à tout mettre en oeuvre pour faire aboutir les justes revendications des travailleuses contre le patronat réactionnaire et le Gouvernement qui trahit les intérêts de la Nation.

C'est-à-dire parallèlement aux revendications communes à toutes les catégories de travailleurs (salaires, prix, protection du travail, amélioration des conditions d'existence) la défense des droits des femmes travailleuses, leur égalité dans les actes de la vie, soit en résumé : Egalité de salaire, de travail, d'emploi, d'accès à toutes les écoles.

Ces revendications sont donc liées à l'ensemble des revendications de tous les travailleurs et doivent être posées dans toutes les manifestations, protestations portant sur les salaires et la protection du travail.

Le patronat use de manoeuvres pour recréer ou élargir l'écart entre les salaires masculins et féminins lors d'augmentation de salaires ou de primes diverses arrachées par la lutte, ou encore lors de la révision des temps.

Nous ne saurions être assez attentifs pour exiger le respect de l'égalité entre l'homme et la femme dans la Constitution, ainsi que l'arrêté Ambroise CROIZAT établissant l'égalité des salaires.

Actuellement avec l'application du plan MARSHALL, entraînant la fermeture des usines, le chômage partiel ou total, tous les militants doivent être vigilants pour faire respecter le droit au travail pour tous, hommes et femmes et empêcher la priorité de licenciement pour les femmes ou mise en chômage sous quelque forme que ce soit : Ex. - Travail à mi-temps.

Soutenir dans la Résolution, le 7ème point des buts à atteindre : "Attribuer une indemnité de chômage de 75 % du salaire de base à toutes les travailleuses privées de leurs emplois sans tenir compte du revenu familial." - C'est lutter contre le chômage en général et la misère qu'il entraîne.

La protection du travail de la femme, l'aide à la travailleuse sont autant de réalisations qui permettront à la femme de participer plus intensément à la lutte menée par nos organisations syndicales.

Solutionner le problème féminin, c'est la tâche de tout le mouvement syndical, mais nous avancerons réellement dans ce domaine lorsque les femmes, elles-mêmes, reprendront en main la défense de leurs propres revendications.

En application de la Résolution chaque Section Syndicale à personnel mixte, constituera sa section de femmes.



LES STATISTIQUES OFFICIELLES PARLENT !!

au mépris de la loi :

L'ABATTEMENT SUR LES SALAIRES FEMININS EXISTE TOUJOURS

ET S'ACCROIT MEME .

Le Ministère du Travail vient de publier son enquête trimestrielle sur l'activité économique et les conditions d'emploi de la main-d'oeuvre au 1er Mai 1948.

Nous tenons à publier, ci-dessous, intégralement, les chiffres et les commentaires qui sont groupés dans ce rapport sous le chapitre "ECART ENTRE LES SALAIRES DES HOMMES et des FEMMES".

Quand on sait combien les statistiques officielles sont souvent au-dessous de la vérité, on peut concevoir dans quelle proportion la loi CROIZAT de Juillet 1946 qui instituait le salaire égal à travail égal, est violée.

Il est d'ailleurs bon de rappeler que cette loi a rencontré dès le début l'hostilité patronale. Les employeurs se sont réfugiés dans des questions de procédure et de classification et il a fallu de tous temps que les femmes luttent pour en obtenir l'application.

Nous ne manquerons pas non plus de constater que l'écart entre les salaires qui s'était résorbé entre Juillet 1946 et Juillet 1947 a repris sa course ascendante. Les chiffres publiés datent de fin Avril 1948, depuis le fossé s'est encore accentué.

Contrairement à ce que semble insinuer le commentaire ministériel, à chaque fois qu'une augmentation de salaire est obtenue la différence s'accroît au détriment des salaires féminins.

Nos camarades remarqueront, en même temps que la différence la plus sensible se retrouve dans les salaires des ouvrières hautement qualifiées.

Rien d'étonnant à cela, cette situation est voulue par ceux-là même qui ne veulent pas que les femmes acquièrent la qualification professionnelle qu'elles sont capables d'obtenir.

Il appartient à toutes nos militantes, dans les entreprises, magasins, bureaux, administrations, de mobiliser l'ensemble des travailleuses et de lutter pour que cesse cette iniquité et que la loi CROIZAT "à travail égal, salaire égal" soit enfin appliquée partout.

ENQUETE SUR L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET LES  
CONDITIONS d'EMPLOI de la MAIN-d'OEUVRE au  
1er MAI 1948

ECART ENTRE LES SALAIRES DES HOMMES ET DES FEMMES -

Depuis le mois de Juillet 1946, aucune discrimination légale n'est plus faite selon le sexe des salariés. Les femmes doivent être payées au même taux horaire que les hommes. Toutefois, dans l'ensemble, le salaire moyen du personnel féminin est toujours resté un peu inférieur à celui des salariés du sexe masculin. L'écart se résorbe chaque fois qu'une nouvelle mesure d'augmentation entre en application, mais au bout de quelques semaines, il tend à reprendre sa valeur primitive, les chefs d'entreprise étant moins enclins à s'écarter du minimum légal pour les femmes que pour les hommes. L'expérience des augmentations du début de l'année a une fois de plus confirmé cette observation. Les taux moyens pratiqués pour les femmes étaient en Octobre 1947 de 8 % inférieurs à ceux des hommes. Cette différence est tombée à 6,6 % en Février, mais elle tend à s'accroître à nouveau. Elle était de 7,7 % au 1er Mai.

Tableau IV - Ecart moyen des salaires des femmes par  
rapport à ceux des hommes depuis Janvier 1946

DATES	Ecart moyen en %
Janvier 1946 .....	15
Avril 1946.....	15
Juillet " .....	14
Octobre 1946.....	11
Janvier 1947.....	8,8
Avril 1947.....	7,9
Juillet 1947.....	7,8
Octobre " .....	8,0
Février 1948.....	6,3
Mai 1948 .....	7,7

Cette différence reste toutefois très variable selon les activités. Le tableau V présente donc un ordre décroissant, selon les activités, pour Octobre 1947, Février et Mai 1948 l'écart moyen "exprimé en pourcentage" des salaires des femmes par rapport à ceux des hommes.

.../

Tableau V - Ecart moyen des salaires des femmes par rapport à ceux des hommes selon l'activité

<u>A C T I V I T E S</u>	Octobre 1947	Février 1948	Mai 1948
Ind. polygraphiques.....	11,6 %	12,2 %	12,9 %
Travail des étoffes.....	9,7	7,1	10,8
Industries Textiles.....	8,6	6,8	8,3
Travail des Métaux.....	7,8	6,6	7,3
Commerces alimentaires...	7,2	6,2	6,6
Commerces non alimentaires:	7,1	6,2	6,5
Papiers-carton .....	7,4	4,9	6,4
Industries Chimiques.....	6,8	5,5	6,1
Banques.....	7,0	6,3	6,1
Hygiène.....	7,1	6,1	6,0
Industries du Bois.....	5,3	5,3	5,8
Production des Métaux.....	6,8	4,9	5,4
Industries de l'alimenta- tion	7,0	4,6	5,0
Cuir et Peaux.....	5,5	3,6	5,0
Industries du verre.....	6,6	3,9	4,0
Céramiques.....	6,2	3,8	3,2
<u>ENSEMBLE</u> .....	8,0	6,3	7,7

L'écart moyen a généralement augmenté dans les activités où il était encore notable avant la revalorisation de décembre 1947. Dans l'ensemble, on retrouve souvent les différences observées en Octobre 1947. Celles-ci sont mêmes dépassées dans certains cas tels que celui des industries polygraphiques et du travail des étoffes. L'écart reste large dans les secteurs où le personnel féminin est relativement important ainsi que dans ceux où les ouvriers qualifiés et hautement qualifiés représentent la fraction la plus forte des salariés payés à l'heure. Cette dernière constatation s'explique par le fait que l'écart augmente notablement avec la qualification professionnelle. Elle est élevée par les ouvriers qualifiés et hautement qualifiés, mais plus réduite pour les manoeuvres ordinaires.

Tableau VI - Ecart moyen des salaires des femmes et des hommes selon la catégorie professionnelle

<u>CATEGORIES PROFESSIONNELLES</u>	Octobre 1947	Février 1948	Mai 1948
Manoeuvres ordinaires...	4,9 %	3,4 %	5,1 %
Manoeuvres spécialisés...	5,9	4,2	6,5
Ouvriers spécialisés....	8,9	6,7	7,8
Ouvriers qualifiés.....	10,3	9,0	9,5
Ouvriers hautement qualifiés.....	"	"	11,6
<b>ENSEMBLE.....</b>	<b>8,0 %</b>	<b>6,3 %</b>	<b>7,7 % (1)</b>

(1) Compte non tenu des salaires des ouvriers hautement qualifiés, qui n'apparaissent pas dans les enquêtes précédentes.

o  
o o

En partant des bases générales données par les chiffres ministériels eux-mêmes, nos militantes devront donc établir dans chaque entreprise, par atelier et par service, le tableau des écarts constatés.

Une fois les renseignements recueillis, elles le porteront à la connaissance des femmes.

Cette question des salaires permettra de rassembler l'ensemble des travailleuses d'une même entreprise, syndiquées ou non-syndiquées. Elles pourront adopter une résolution commune à transmettre à la section syndicale, en exigeant que cette dernière, au nom du mouvement syndical tout entier intervienne auprès des chefs d'entreprise pour que cesse cette iniquité préjudiciable non seulement pour les femmes travailleuses, mais encore pour l'ensemble des travailleurs.

o  
o o

Le BULLETIN

A partir du 1er JANVIER, le bulletin des femmes travailleuses sera imprimé et paraîtra mensuellement.

Il sera adressé à toutes les U.D. à charge pour elles de le diffuser à toutes les sections de femmes du département.

Nous vous demandons de nous faire parvenir d'urgence toutes suggestions et propositions pour son contenu ainsi que tous les éléments de notre activité qui seront précieux pour notre BULLETIN.

-----

LES TRAVAILLEUSES DOIVENT AVOIR UN BILAN POSITIF

DANS LA LUTTE POUR LA PAIX

Dans notre dernier bulletin, nous avons situé l'importance de la tenue du 2ème CONGRES MONDIAL DES FEMMES.

Lorsque le présent numéro vous parviendra, nous serons à la veille de la clôture des importantes assises qui se tiennent depuis le 1er DECEMBRE à BUDAPEST (Hongrie).

Nous sommes sûres que nos militantes ont déjà un bilan d'activité pour la préparation de ce CONGRES qui intéresse toutes les femmes de notre pays, dans toutes les travailleuses.

Mais il est bien évident que cette activité doit être connue pour être agissante, afin de servir d'exemple à celles qui n'auraient pas encore suffisamment fourni d'efforts.

La situation qui est faite à la classe ouvrière par nos gouvernants qui ne visent qu'à affaiblir, à ruiner notre pays pour mieux le livrer à l'impérialisme américain, nous fait une obligation d'être encore plus près de nos compagnes de les guider dans leur action afin de leur faire voir l'issue à leur misère.

LE PROFOND DESIR DES FEMMES -

Les travailleuses de notre pays ont de plus en plus la certitude que des criminels veulent faire payer aux masses laborieuses de notre pays les frais de la dernière guerre et celle qu'ils préparent fébrilement.

Elles savent que pour atteindre ce but, ils veulent brimer encore davantage les travailleurs, les faire travailler plus durement pour un salaire moindre.

Et c'est ce qui explique leur compréhension de ce mot d'ordre de notre Bureau Confédéral : "Lutter pour la défense de notre pain, c'est lutter pour l'indépendance de notre pays, c'est lutter pour la Paix."

Voilà pourquoi les femmes se montrent particulièrement combattives dans les mouvements revendicatifs, elles veulent assurer la sauvegarde de leur foyer, sauver la vie de leurs petits.

NOUS DEVONS LES AIDER A REALISER

Il nous appartient, à nous militantes convaincues, d'entraîner les travailleuses à l'action, afin de répondre à leurs aspirations.

Ainsi l'ont compris nos militantes qui ont déjà réalisé un travail conséquent pour la préparation du Congrès; nous n'allons citer que quelques exemples, mais nous pensons bien que nous serons amenées à réserver un numéro spécial de "Notre Bulletin" pour mettre à l'honneur les Unions Départementales, les Unions Locales, les Syndicats, les Sections Syndicales qui auront le mieux travaillé.

- Dans les BOUCHES DU RHONE : notre section féminine a tenu dans toutes les entreprises, les bureaux, les magasins où se trouve de la main d'oeuvre féminine, des assemblées générales pour indiquer la tenue et l'importance du Congrès.

Ces réunions se sont terminées par un imposant meeting rassemblant plus de 4.000 femmes.

Nos camarades, à la faveur des collectages faits pourront, non seulement participer aux frais de la délégation de la C.G.T., mais envoyer une déléguée supplémentaire prise à leur charge.

- Nos camarades METALLURGISTES de la REGION PARISIENNE ont également mis debout un plan pour la visite de toutes les entreprises employant des femmes; elles ont mobilisé leur Commission Centrale et toutes les camarades susceptibles de prendre la parole.

Elles ont aussi organisé "LA NUIT DE LA PAIX DE LA TRAVAILLEUSE DE LA METALLURGIE", pour laquelle des billets sont placés dans les entreprises.

Et c'est ainsi qu'elles pourront, elles aussi, participer aux frais de la Délégation de la C.G.T. tout en prenant à leur charge une déléguée supplémentaire.

- Indépendamment de ce que réalise l'Union Syndicale des Métaux à la SNEOMA après intervention de la responsable de la Commission Féminine, une collecte est faite à l'usine.

- La Commission Féminine de la Région Parisienne a organisé une grande tombola dont les billets ont été placés par tous les syndicats.

- Nos camarades du PUY-de-DOME ont édité 3.000 vignettes à 10 francs, qui sont vendues par les Sections de Femmes.

- Chez MICHELIN, la Section féminine organise un grand bal: 20 % de la recette iront au profit de la F.D.I.F.
- Dans les HAUTES-PYRENEES, la vente de bons de participation a rapporté une première somme de 8.000 francs.
- La Commission féminine de LISIEUX nous a fait parvenir un premier versement de 5.500 francs.
- A l'OFFICE NATIONAL DE NAVIGATION (Travaux Publics); des listes de souscription ont circulé avec succès parmi tout le personnel.
- Nos camarades de l'Habillement de MEURTHE-et-MOSELLE nous ont expédié 2.000 francs comme premier versement.

L'ACTION NE DOIT PAS SE RALENTIR.

Une fois nos déléguées parties, notre action en faveur de la Paix ne doit pas se borner à attendre les résultats du Congrès.

Nous devons continuer à la populariser; à y intéresser l'ensemble des femmes de nos entreprises en organisant des réunions, meetings, au cours desquels seront votés des ordres du jour qui seront expédiés à BUDAPEST. C'est par centaines et par milliers que les témoignages de cette volonté de paix des travailleuses françaises devront parvenir au Congrès.

La FEDERATION DES FINANCES nous annonce un meeting pour la Paix, le 1er Décembre, jour de l'ouverture du CONGRES.

Les Bouches-du-Rhône organisent une "GRANDE NUIT D'ANGAN-  
TE.

PARTOUT, il faut que nos militantes prennent de telles initiatives, elles prépareront ainsi bien mieux les comptes-rendu du Congrès.

PENSONS AU RETOUR

Les importantes résolutions qui seront votées à BUDAPEST devront être connues de toutes nos compagnes.

La presse, nos journaux fédéraux, nos bulletins pour les femmes doivent être utilisés au maximum à ce sujet.

Préparons des réunions centrales avec nos déléguées au Congrès qui iront dans votre département.

Mais un meeting central ne peut suffire. C'est pour-quoi un schéma de compte-rendu sera mis à votre disposition. Celui-ci permettra à toutes nos militantes de prendre la parole dans les usines, bureaux, administrations,

D'autre part, dès maintenant sous l'égide du Comité Français de la F.D.I.F. de grands rassemblements sont prévus avec le concours d'une oratrice déléguée dans les villes suivantes :

LILLE, LENS, MULHOUSE, STRASBOURG, NANCY, METZ, REIMS, LYON, ST ETIENNE, MARSEILLE, BORDEAUX, NICE, TOULON, TOULOUSE, CLERMONT FERRAND, ORLEANS, BREST, CAEN, ROUEN, NANTES, LIMOGES, GRENOBLE, PERPIGNAN, MONCEAU-les-MINES, VERSAILLES, RENNES.

En conséquence, les responsables des Commissions féminines dans les U.D. des villes désignées doivent se mettre en rapport immédiatement avec les différentes organisations démocratiques composant le Comité Français, (P.C., P.S.U., C.G.T., U.F.F., U.J.R.F., U.J.F.F., Familles de Fusillés, Combattants de la Liberté, Chrétiens Progressifs, Amies de la Paix, Associations des Déportés, Veuves de Guerre, Amis des F.T.P.F., A.R.A.C. etc...) pour préparer pratiquement ces rassemblements (salle, date, propagande, financement, etc).

Le Comité Local d'organisation ainsi créé devra, le plus tôt possible, proposer deux dates (au minimum) au Comité Français à Mme M.C. HERMANN 12 bis, rue d'Astorg, PARIS 8ème.

Nous vous demandons de nous tenir au courant des initiatives que vous prendrez, assurées que vous œuvrerez au mieux pour le retentissement de ce beau CONGRES, qui concrétise l'aspiration de toutes les femmes à une vie meilleure dans un MONDE DE PAIX.

## LA LUTTE DES TRAVAILLEUSES

Lors du 27ème CONGRES CONFEDERAL et durant la Conférence féminine qui l'a suivi, de nombreux exemples d'actions revendicatives de luttes, de réalisations des femmes ont été cités.

Depuis notre Congrès, chaque jour la lutte des femmes s'accentue : lutte pour de meilleures conditions de travail, de vie.

Nous ayons rassemblé les exemples les plus typiques qui aideront nos militantes à voir plus clairement comment il est possible par l'union et l'action d'arracher des avantages.

---

---

: DEUX BELLES REALISATIONS :

: les foyers féminins dans l'agriculture :

: et l'Ecole féminine des Cadres Syndicaux :

: dans la Métallurgie :

---

---

feront l'objet d'études séparées.

L'activité des sections de Femmes et de l'ensemble des femmes travailleuses dans les sections syndicales se manifeste dans 2 domaines principaux :

- 1) La Solidarité aux mineurs en lutte,
- 2) L'action revendicative et les réalisations sociales.

-o-o-o-o-

### I. - LA SOLIDARITE AUX MINEURS EN LUTTE :

C'est partout qu'elle s'est manifestée par des collectes, des abandons de salaire, des hébergements d'enfants, mais certaines de nos Commissions féminines ont su l'organiser, la stimuler par des initiatives propres qui y ont davantage attaché toutes les femmes, syndiquées ou non.

Le Syndicat des Services Publics et de Santé s'était fixé comme objectif :

- la collecte de 5 millions de francs
- l'hébergement de 1.000 enfants
- la confection de colis de vivres et de vêtements.

Des assemblées générales expliquèrent les raisons de la grève et aussitôt les femmes se lancèrent dans l'action ; listes de souscription, abandon d'une heure, d'une journée de travail par semaine, parrainage d'enfants par service, hébergement de gosses, convois de vêtements et de vivres, confection

de trousseaux complets. Contre les brutalités policières : résolutions, pétitions, arrêts de travail et délégations (tout en assurant les soins aux malades).

AUX GRANDS MAGASINS DU PRINTEMPS :

Le Comité d'aide aux grévistes est dirigé par des femmes.

Le Comité d'Entreprise verse une indemnité de 100 francs par jour aux employés qui ont pris un enfant de mineur et 1.000 francs pour les frais de transport.

Chez BIDERMANN (Maison d'Habillement):

Les ouvrières confectionne<sup>nt</sup> des vêtements. Ils sont remis gratuitement, ou, s'ils sont payés, les ouvrières abandonnent l'argent aux mineurs en lutte.

La Commission féminine du Syndicat des METAUX de PARIS XIème

organise un Comité Social qui s'occupe des enfants des mineurs et les visite à domicile.

à MARSEILLE :

Toutes les Sections Féminines de la région marseillaise sont mobilisées pour l'aide aux mineurs. Chaque samedi, les responsables syndicales vont porter dans les coronas les collectes de la semaine.

Ainsi se forment des liens puissants d'amitié entre les femmes, et la solidarité manifestée aussi concrètement fut d'un appui très important pour soutenir le courage admirable des foyers de mineurs.

Cette initiative doit être multipliée partout et étendue, non seulement aux femmes responsables des Commissions féminines, mais à toutes les travailleuses qui, de leur côté, repartiront avec plus d'ardeur dans la lutte, stimulée par ces magnifiques exemples.

Maints autres exemples pourraient être fournis; c'est à nos Camarades Responsables de voir sur place les moyens d'attacher toutes les femmes à cette grande bataille de solidarité.

-o-o-o-o-

Si la solidarité aux mineurs n'est qu'un épisode de l'action des femmes, leur lutte pour les revendications de toutes sortes se continue sans désespérer.

Mais les Commissions féminines, pour travailler efficacement, doivent être liées étroitement à la Section Syndicale.

C'est pourquoi nos camarades ont pris leur place dans les organes de direction des syndicats, place qu'elles ont conquise petit à petit par leur travail.

C'est ainsi qu'à l'atelier de fabrication de St Priest (Isère), 500 femmes - et toutes syndiquées - sur un effectif de 650 ouvriers, n'étaient pas représentées au Bureau syndical. Leur activité les a imposées et elles sont désormais écoutées constamment par l'ensemble des militants.

A l'Union Départementale du CHER, nos Camarades nous signalent que de sérieux progrès ont été faits depuis 1946 : 4 femmes sont à la C.A., plus de 20 sont secrétaires de syndicats, de nombreuses sont trésorrières et membres des bureaux syndicaux.

Voici quelques exemples où nos camarades ont su mobiliser les sections de femmes pour des revendications bien précises, de diverses importances :

#### DANS LE TEXTILE :

- à MAZAMET, à TROYES : les femmes ont été d'une combativité exemplaire, arrachant des augmentations substantielles de salaires.

- chez MAUFAIT à ROUBAIX, elles ont obtenu :

- 5.000 francs de prime pour les jeunes, pour partir en congé,
- des vestiaires métalliques.
- des chasses d'eau dans les W.C.,
- du savon et une serviette chaque semaine,
- un poste de T.S.F. au réfectoire,
- un tablier pour les fileuses et les doubleuses.

- à LILLE : lors des grèves du 24 Septembre contre la politique de vie chère du gouvernement, les femmes étaient parmi les plus dynamiques et ont entraîné l'ensemble des ouvrières dans un meeting de 50.000 personnes.

- à SECLAIN, à ODOMEZ : Les ouvrières de trois usines ont obtenu une crèche ou garderie. Au cours de réunions, de discussions, elles mènent un travail d'éclaircissement contre la politique paternaliste du patron.

- à SEVE : les femmes étaient dans l'action contre la police de MOCH. Elles revendiquent leur place dans les Conseils de Prud'hommes où elles sont indispensables à la défense de leurs camarades.

DANS LES METAUX :

- Chez RENAULT, dans la Région Parisienne : les femmes se sont battues pour obtenir :

- le changement d'équipe toutes les semaines,
- l'augmentation des temps,
- des chiffons, des caisses,
- des serviettes hygiéniques, des cabinets de toilette.

Elles ont débrayé et obtenu gain de cause pour avoir des dispositifs de sécurité avec l'augmentation des temps qui en découle.

Elles ont combattu victorieusement des mutations et des renvois.

- à FIVES : Les femmes des métallos sont allées trouver la Direction pour appuyer les revendications de leurs maris.

DANS LE SOUS-SOL :

Les femmes et jeunes filles trieuses sont liées étroitement à l'ensemble des vaillants mineurs, mais elles ont aussi une lutte particulière à mener :

La protection contre les accidents, contre la poussière, contre les conditions pénibles entre toutes de travail. Elles ont aussi à revendiquer pour leurs salaires qui sont si minimes, qu'ils ne leur permettent pas, comme dit une trieuse "de se payer le cinéma le dimanche - Toutes ces revendications - qui leur sont communes - unissent les femmes pour leur défense.

CHEZ LES TRAVAILLEURS DE L'ETAT :

- à la CIOTAT, aux CONSTRUCTIONS NAVALES, ce sont les femmes des ouvriers qui ont arraché un acompte de 1.000 frs en se rendant en délégation auprès du patron.

- à L'INTENDANCE DE TOULOUSE : les femmes se sont mobilisées pour la revendication suivante :

De même que le temps passé au service militaire ne porte pas préjudice aux hommes pour l'avancement, elles demandent que les congés de maternité ne nuisent pas non plus aux femmes.

- à la MANUFACTURE D'ARMES DE SAINT ETIENNE, La Commission féminine avait obtenu en 1945, un centre de raccommodage et de couture, supprimé depuis, elles luttent maintenant pour sa réouverture.

Elles mènent l'action pour une chambre d'allaitement, une crèche et une garderie.

- à l'ATELIER DE FABRICATION de SAINT PRIEST (Isère)  
la Commission Féminine défend l'école d'apprentissage menacée par l'Administration.

DANS LES PRODUITS CHIMIQUES :

- à MARSEILLE, à la COMPAGNIE GÉNÉRALE DES PÉTROLES :  
les femmes luttent contre le licenciement dont elles sont particulièrement menacées, à la suite de la main-mise sur l'exploitation, du trust américain de la STANDARD OIL.

La même situation se présente à la SAVONNERIE FOURNIER-PERRIN.

Chez MICHELIN, les femmes ont exigé le salaire entier pendant le repos de maternité et deux heures payées par jour pour les femmes qui allaitent.

DANS LES TABACS ET ALLUMETTES :

- à la FABRIQUE D'ALLUMETTES D'AUBERVILLIERS : Lors de la grève de 2 heures, le 24 Septembre, les femmes ont débrayé à 100 % et se sont rendues en cortège à la Mairie où se tenait un grand meeting des travailleuses.

Sur le plan Social, elles ont obtenu la constitution d'une crèche.

CHEZ LES FEMMES CHEMINOTES :

Elles luttent sans se laisser pour l'égalité de salaires et d'emploi, de façon que la seule et unique femme parvenue à l'échelon 15 ne soit plus regardée comme un phénomène !

Elles revendiquent une formation professionnelle réelle, avec la possibilité de stages aux différents postes.

Sur de nombreuses autres revendications, elles mobilisent l'ensemble des femmes.

Par le contrôle effectué sur les oeuvres sociales, elles ont obtenu des améliorations notables.

LES GARDES BARRIÈRES ont arraché, non sans mal, une revalorisation sérieuse de leur salaire, passé de 430 frs en 1946, à 5.000 frs en 1948. Elles continuent la lutte.

DANS LES P.T.T. de la REGION PARISIENNE :

La combattivité des femmes est admirable.

400 sont parties en cortège au Ministère, malgré 2 cars de filés; elles ont forcé les portes et ont pu "discuter avec leur cher Ministre".

Elles ont réussi des meetings de 2.000 à 3.000 femmes.

Les employées du CENTRAL TELEPHONIQUE réclament :

- des conditions d'hygiène décentes,
- une crèche,
- une infirmerie,

alors que l'Administration engloutit des millions pour construire des souterrains, des systèmes de herse (dans quelles intentions anti-Républicaines ?).

Contre la fermeture des bureaux de 12 à 15 heures qui est déjà en vigueur dans ceux de province et qui, en plus du préjudice aux employées des P.T.T., apporte une gêne considérable pour la population, toutes les femmes se dressent avec vigueur.

-o-o-o-o-

D'autres revendications, d'un ordre plus général, mobilisent de larges masses féminines.

- Ce sont les dérogations d'heures d'entrée et de sortie pour les femmes enceintes, déjà obtenues dans plusieurs entreprises.
- C'est le maintien du salaire pendant la maternité
- Des indemnités pour frais de garde et de nourrice.
- C'est l'obtention de l'indemnité journalière de la Sécurité Sociale lorsqu'un enfant est malade.
- C'est la défense, pour les employés, de leurs deux jours de repos consécutifs.

C'EST - sur un autre plan - LA DEFENSE DE LA PAIX, problème très sensible au cœur des mères, par le soutien de la F.D.I.F., la popularisation parmi les masses travailleuses de propositions concrètes de paix et de désarmement, comme celle de VICHINSKI, le représentant soviétique à l'O.N.U.

Chaque fois que ces questions vitales sont mises à la portée des femmes travailleuses, ces dernières réagissent toujours avec sensibilité.

-o-o-o-o-

Ces quelques exemples nous montrent qu'il y a beaucoup à faire et que c'est sur le terrain concret des revendications à formuler et à faire aboutir, que nos Commissions Féminines auront une vie réelle qui enrichira l'activité syndicale tout entière.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

### NOEL DES ENFANTS DES MINES

NOEL, la fête des enfants approche. Il ne sera pas dit que les gosses des mines connaîtront cette année, un NOEL sans joie, un NOEL sans jouet, un NOEL sans friandises. La situation, nous la connaissons dans le meilleur des cas, c'est-à-dire pour tous ceux qui ne sont ni blessés, ni emprisonnés, ni licenciés, le premier argent ne rentrera pas au foyer avant encore quinze jours au moins. C'est assez dire que ce jour-là, pas une famille de mineurs ne pourra gâter comme elle le souhaiterait sa nichée.

Nous, les femmes travailleuses de tout le pays, nous ne devons pas le permettre. Grâce à nous, les petits de la mine auront leur NOEL, un NOEL qui doit être encore plus beau que d'habitude, car il sera le témoignage de l'admiration et de l'affection que nous portons à nos vaillants mineurs.

Il nous reste peu de temps, aussi, ne perdons pas un instant. Collectons chez les commerçants, sur les marchés, dans toutes les maisons de nos villes et de nos villages. Faisons des appels dans les entreprises, les ateliers, les magasins, les bureaux. Mettons-nous au travail pour fabriquer, pour rafraîchir les jouets usagés. Pour cette tâche magnifique, nous devons toutes nous considérer mobilisées.

Nous vous proposons, afin que les efforts soient mieux répartis de vous donner une liste des responsables auxquels vous pouvez vous adresser pour obtenir un puits, une foëse, un coron à parrainer. Nous vous demandons de choisir de préférence le département le plus voisin du vôtre, ce qui facilitera les envois.

- DELFOSSÉ Léon - 32 rue Beugnet, à LENS (Pas-de-Calais)
- QUENCY Jean - 16 rue J. de Gouy, à DOUAI (Nord)
- MORELLE - Bourse du Travail, à DENAIN (Nord)
- MULLER Pierre - 26 rue Nationale, à FORBACH (Moselle)
- BECQUET - (Saône et Loire - Nièvre - Haute-Saône)  
Bourse du Travail, rue Jean Jaurès  
à MONTCEAU LES MINES (Saône et Loire)
- DIOT - (Haute Loire - Puy-de-Dôme - Allier)  
Bourse du Travail, à Clermont Ferrand  
(Puy-de-Dôme)
- SAUVIGNET - Bourse du Travail, SAINT ETIENNE (Loire)
- VIGNE Arthur - (Gard ( Hérault )  
Bourse du Travail, à ALES (Gard)
- PAULIN - 10 Cité des Bastions, La Mure (Isère)
- MILLESI - (Bouches-du-Rhône - Var - Bas. Alpes)  
9 rue Gasquet, à Tréts, Bouches du Rh.
- PELISSON - (Tarn - Aveyron - Aude - Pyr. Orientales)  
22 rue Victor Hugo, CARMAUX (Tarn).
-

ET NOTRE PRESSE SYNDICALE :

Combien sont nombreux nos journaux et bulletins syndicaux depuis ceux des Fédérations, des Unions Départementales jusqu'aux feuilles ronéotypées des entreprises en passant par les organes des syndicats. Ils sont le lien direct de nos organisations avec tous les syndiqués, et au-delà avec tous les travailleurs.

Mais alors pourquoi ne sont-ils pas destinés aux travailleuses aussi ?

Bien souvent on passe sous silence les problèmes qui intéressent particulièrement les femmes; on oublie leur lutte dans nos syndicats tel le journal de Meurthe & Moselle qui ne cite même pas la participation si active des femmes de Merlebach dans la grève des mineurs et sidérurgistes de la région.

Et c'est la majorité des cas.

Pourtant des essais louables apparaissent : c'est alors la résolution d'une commission féminine et depuis Octobre la résolution de la Commission féminine au congrès Confédéral mais sans commentaire; ou bien l'article général impersonnel, interchangeable que l'on pourrait insérer dans l'organe des Produits Chimiques ou celui des Services Publics.

Mais ces derniers ont déjà fait un effort ils savent qu'il existe des femmes dans leur industrie et qu'il faut les intéresser à l'activité syndicale.

Et maintenant il y a les bons exemples.

" LE PAYSAN ", organe de la Fédération des Travailleurs de l'AGRICULTURE, publie chaque semaine un article de la responsable de la commission fédérale féminine. Dans un style vivant de nombreux exemples de réalisations : " en Seine & Oise ce sont les ouvrières agricoles d'une ferme qui prennent l'initiative de la grève de 2 heures elles obtiennent les 2.500 francs..."

Et sur un autre problème notons cet appel spécial aux femmes pour les faire participer à l'école par correspondance de leur Fédération et les inciter à s'instruire pour mieux lutter.

Citons aussi le " Métallo " de la Seine la Camarade Responsable traite une question intéressant les femmes dans le moment donné : " Soyons dignes des femmes de mineurs ".

Après avoir démonté les arguments de la réaction, les exemples de réalisations sont donnés : " Que chaque entreprise ait son coin des mineurs ou sera ramassé tout ce qui peut être utile : vivres, vêtements et aussi du lait pour les petits..."

.../

Le contenu de nos journaux est souvent un indice qui ne trompe pas.

Ce silence sur l'activité des femmes travailleuses, ce n'est pas en général un hasard, c'est bien des fois la preuve que nos organisations ne posent pas les revendications particulières des femmes.

Et l'on dit : les femmes n'assistent pas aux réunions, elles n'ont pas le temps, ce qui est souvent vrai. Alors, donnons-leur, dans nos journaux une place correspondante à celle qu'elles occupent dans la production, elles prendront contact avec la vie de leur syndicat, elles sauront que c'est "leur" organisation et ce sera un premier pas vers leur participation à l'activité syndicale.

### A T T E N T I O N

Et VOICI une BONNE NOUVELLE... !

Le Bureau National des femmes a obtenu que la rédaction du "Peuple" lui réserve chaque semaine une demi page. Dans cet emplacement, vous trouverez régulièrement des nouvelles sur la lutte des femmes dans les entreprises, sur le travail de nos sections de femmes. Vous pourrez y puiser des conseils pour orienter vos activités, en les liant aux problèmes de l'heure. Vous pourrez vous y documenter sur l'ensemble des conditions de travail dans les différentes branches d'industrie, sur les revendications des femmes de toutes les corporations. Par ce canal, le bureau national des femmes et la Commission féminine confédérale seront à même de vous transmettre rapidement leurs suggestions et leurs propositions d'action, en évitant l'envoi de trop nombreuses circulaires.

C'est pourquoi nous attirons votre attention afin que cette rubrique du Peuple soit lue et étudiée attentivement par toutes nos militantes, qui y trouveront une aide précieuse.

Donc, pas une section de femmes, pas une commission féminine sans son abonnement au Peuple.

En outre, n'oubliez pas que cette page est la vôtre. A vous de l'alimenter, en nous envoyant des articles, en nous informant régulièrement de vos réalisations, en nous décrivant vos conditions de travail et vos luttes.

Chaque département, chaque entreprise doit avoir sa correspondante du Peuple.